

## Plan d'action départemental 2012-13

### Inspection Académique – 44

En continuité avec les plans des années précédentes, les actions seront orientées par quatre objectifs majeurs qui peuvent être complétés en circonscription par la mise en œuvre d'objectifs spécifiques.

#### Objectifs

1. Enseigner l'EPS au quotidien : améliorer la qualité et la quantité des pratiques à l'école maternelle
2. Aider les écoles à programmer un enseignement cohérent avec les programmes pour favoriser la continuité des parcours en EPS.
3. Faire évoluer et évaluer l'enseignement des activités aquatiques.
4. Promouvoir le sport scolaire

#### Actions

---

##### 1. Actions de formation

###### 1.1. Formation des CPC

Quatre ½ journées de formation sont proposées à l'équipe EPS 1 sur les thèmes suivants :

- 1.1.1. L'EPS à l'école maternelle.
- 1.1.2. Les activités aquatiques
- 1.1.3. La programmation et le LPC
- 1.1.4. La prise de fonction du CPC

###### 1.2. Formation des enseignants

Chaque circonscription programme une à plusieurs formations dans le cadre du PDF sur les objectifs retenus. Ces formations sont encadrées par l'équipe de circonscription éventuellement soutenue par les CPD EPS. Un travail de préparation et de mutualisation est réalisé en équipe EPS1.

##### 2. Actions partenariales

- 2.1. Mettre en œuvre les **évaluations nationales natation**
- 2.2. **Valoriser auprès des piscines les projets natation pluridisciplinaires**
- 2.3. Promouvoir les actions menées dans le cadre de l'USEP

##### 3. Actions d'animation de l'équipe EPS 1

L'équipe départementale EPS1 qui regroupe les CPC, CPD EPS, les professeurs d'IUFM, le délégué USEP, des IEN, se réunit chaque trimestre en commission plénière, sous la présidence de l'IEN-A, pour réguler la mise en œuvre du PAD. Cette commission soutient les autres actions notamment, par l'élaboration d'outils pédagogiques. Des sous-commissions de secteur se réunissent pour assurer le suivi, au plan local, des actions. (3 à 5 fois par an).

##### 4. Actions d'innovation pédagogique

- 4.1. Renforcer la production et la diffusion d'**outils pédagogiques avec une priorité au numérique**
- 4.2. **Diffuser** ces outils dans le cadre des formations

##### 5. Actions de suivi au niveau des écoles

Les CPC EPS assurent une aide aux écoles pour :

- 5.1. Mettre en place une **programmation** d'EPS qui s'appuie sur les quatre compétences des programmes, le socle et qui propose une **séance quotidienne** (ou répartition équilibrée)
- 5.2. Améliorer les **conditions matérielles**
  - en mobilisant les Mairies sur les installations sportives
  - en augmentant les prêts ou échanges de matériels
  - en mutualisant les installations sportives

#### Evaluation du PAD

---

L'évaluation sera menée sur deux plans :

##### Quantitatif

- Nombre de formations EPS en relation avec les thèmes du PAD
- Nombre d'élèves évalués sur les tests nationaux en natation
- Nombre d'école et/ou d'élèves proposant une pratique sportive dans le cadre de l'USEP

##### Qualitatifs

- La polyvalence des outils pédagogiques utilisés par les piscines et les écoles
- Le niveau des résultats en natation
- La cohérence des programmations d'écoles et le lien avec le socle, le LPC